

P 179

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION, DU
JURIDIQUE ET DES MOYENS

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

CELLULE DU CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET : Retrait des délibérations n°s 2018/97 à 2018/102 relatives aux budgets annexes de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018 et aux autorisations de programme et crédits de paiement afférents

P. J. : 1 projet de délibération

Créé en 2013, les budgets annexes relatifs à la gestion des déchets ménagers, à la distribution d'eau potable et à la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration permettent de centraliser en termes budgétaires les différentes actions engagées par la Ville dans le domaine.

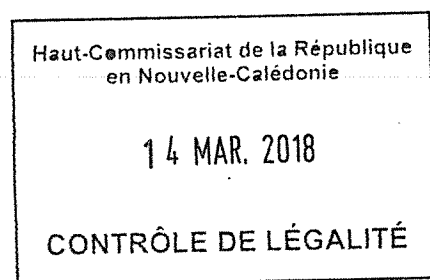
Ils permettent aussi d'apprécier les coûts des services rendus aux usagers pour ces Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

Suite à une erreur d'appréciation administrative, les budgets annexes, même s'ils sont à l'équilibre et sans subvention du budget principal, doivent être présentés au vote du conseil municipal en même temps que le vote du budget principal.

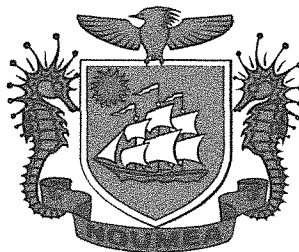
Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de retirer les délibérations n°s 2017/97 à 2018/102 du 21 février 2018 relatives aux budgets annexes de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018 et aux autorisations de programme et crédits de paiement afférents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 6 mars 2018



Le Maire,
Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 06.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.03.2018	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	M.	Christophe OBLED		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
conseillers en exercice	: 53	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Philippe BLAISE
		M.	Patrick SENS	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de présents	: 45	M.	Gaël YANNO	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Nombre de votants	: 51				
(6 procurations)					

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 179

portant retrait des délibérations n°s 2018/97 à 2018/102 du 21 février 2018 relatives aux budgets annexes de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018 et aux autorisations de programme et crédits de paiements afférents

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/97 du 21 février 2018 relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/98 du 21 février 2018 relative aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/99 du 21 février 2018 relative au budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/100 du 21 février 2018 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/101 du 21 février 2018 relative au budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/102 du 21 février 2018 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/19 du 6 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le retrait des délibérations n°s 2018/97 à 2018/102 relatives aux budgets annexes de la Ville de Nouméa et aux autorisations de programme et crédits de paiement afférents est approuvé.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

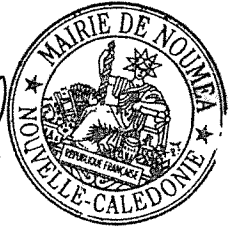
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **14 MARS 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
DAJM (CCM)	-	2
AFFICHAGE	-	1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 MARS 2018**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~ **14 MARS 2018**
et ~~ou~~ publié le
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances